

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 07 novembre 2022 portant nomination de Madame Marianne FREART au poste de responsable du service financier à la direction du conventionnement et du financement de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Marianne FREART, responsable du service financier au sein de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget d'intervention dans la limite de 150 000 euros.
- Les actes relatifs à l'établissement des titres de recettes imputés sur le budget d'intervention dans la limite de 150 000 euros.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 1^{er} Octobre 2025

Paris, le 10 octobre 2025

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY